



LJ; Rémunérations par mandataire suite à liquidation judiciaire

Par **Cosmopolitan**, le **21/06/2019** à **02:06**

Bonjour,

J'ai été licencié en mars 2019 par le mandataire judiciaire chargé de la liquidation de l'entreprise pour laquelle j'ai travaillé depuis février 2016.

Dès le début de la période de redressement le mandataire avait eu connaissance d'arriérés de salaires impayés. En avril dernier j'ai reçu les paiements des arriérés de paies qu'a partir de la date de mise en redressement, par l'AGS (le fonds garantie des salaires).

Néanmoins, j'ai fait part au mandataire de 6 autres mois cumulés de salaires impayés avant la mise en redressement lors de mon premier rendez-vous d'entretien avec lui!

Il me demanda à ce moment là de justifier de documents ma démarche. Je mis à sa disposition les copies de la totalité de mes bulletins de paies, tous mes relevés de compte bancaire et également l'ensemble des n° de chèques payés depuis le 1er jour de mon embauche, tout cela faisant bien ressortir et démontrant les rétributions impayées.

.

Après mes 3 relances par courriel (restées sans réponses ni explications, ni aucun retour), je me suis donc déplacé à son agence hier. **Il m'annonce alors froidement qu'il n'arrive plus à joindre, ni à entrer en contact avec mon ex-employeur.**

Pourriez-vous svp me conseiller sur les voies légales à suivre ?

Merci et bien cordialement.

Par **morobar**, le **21/06/2019** à **10:10**

Bonjour,

Prudhommes en formation de référé.

Par **Cosmopolitan**, le **24/06/2019** à **12:43**

Bonjour,

Suis-je supposé entamer la procédure en "prudhommes en formation référé "à l'encontre du mandataire/liquidateur judiciaire ou mon ex-employeur malheureusement déjà sur la paille ?

Remerciements!

Par **nihilscio**, le **24/06/2019** à **14:07**

Il faut attaquer le débiteur qui est l'entreprise en liquidation représentée par le liquidateur et l'AGS qui devra se substituer au débiteur défaillant.